

Saviez-vous que nous avons négocié la présence d'une intervenante auprès des femmes dans votre lieu de Via Rail?

Programme des intervenantes auprès des femmes – Unifor

Notre syndicat soutient depuis longtemps les efforts déployés dans les collectivités et les lieux de travail pour éradiquer la violence faite aux femmes. Nous le faisons parce que nous croyons en un monde établi sur les principes d'égalité et de justice sociale. Nous croyons que nous avons la responsabilité collective d'éradiquer la violence faite aux femmes. Le programme des intervenantes auprès des femmes est un exemple de l'engagement d'Unifor à mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Quel est le rôle de l'intervenante auprès des femmes en milieu de travail?

Une intervenante auprès des femmes n'est pas une conseillère. Son rôle consiste à orienter les femmes et à leur donner de l'information sur les soutiens qui existent au sein de la collectivité et de leur lieu de travail pour les aider en cas d'agression sexuelle, d'intimidation en milieu de travail, de harcèlement sexuel, de violence familiale, mais aussi pour la gestion de la colère, la prévention du suicide, les problèmes de dépression, de séparation, de divorce, de stress, etc. L'intervenante auprès des femmes fait également fonction de ressource auprès des comités en milieu de travail.

Quelle formation est offerte à l'intervenante?

Le Service de la condition féminine d'Unifor offre un programme de formation interne d'une semaine à toutes les nouvelles intervenantes auprès des femmes. Le programme tire profit du travail des organisations féministes qui possèdent l'expertise sur les questions de violence, et fournit des liens vers les nombreuses ressources disponibles, tant au sein du syndicat que dans la collectivité. Le but ultime de ce programme d'Unifor est de donner aux intervenantes auprès des femmes les connaissances, les outils et la confiance qui leur permettront de jouer efficacement leur rôle.

Les intervenantes auprès des femmes font une différence dans leur milieu de travail.

Les femmes qui ont eu recours aux intervenantes auprès des femmes en milieu de travail ont réalisé qu'elles n'étaient pas seules, qu'elles avaient le droit de ne pas subir de violence et elles ont obtenu le soutien et les ressources communautaires dont elles avaient besoin pour mettre un terme à une relation empreinte de violence. Leurs emplois étaient protégés lorsqu'elles avaient besoin d'un congé pour se mettre à l'abri. Au lieu de devenir une statistique de plus, ces femmes ont pu enfin vivre une vie exempte de violence.

Si vous souhaitez poser votre candidature pour obtenir le poste d'intervenante auprès des femmes

- Remplissez le formulaire de candidature et joignez toute information pertinente qui pourrait vous aider dans le processus de sélection.
- Retournez le formulaire de candidature dans une enveloppe scellée à **Brian Stevens, Directeur ferroviaire national, à 205 Placer Court, Toronto (Ontario) M2H 3H9** ou brian.stevens@unifor.org.
- Toutes les candidatures seront examinées avec soin.
- Le nom de la candidate retenue sera communiqué à toutes les candidates par **vendredi 28 octobre 2016**.

Merci de l'intérêt que vous manifestez à l'égard du programme des intervenantes auprès des femmes. Pour en apprendre davantage sur le programme des intervenantes auprès des femmes, rendez-vous à l'adresse www.unifor.org.

Si vous avez des questions au sujet de ce processus, n'hésitez pas à communiquer avec **Brian Stevens** à l'adresse brian.stevens@unifor.org ou à **416.567.8281**.

Date limite de la présentation des candidatures : vendredi 14 octobre 2016